

TANDEM

Boletín de información : Bulletin : Mensile
Sindical Europeo : Syndical Européen : Sindacale Europeo



numéro 2 avril 2005

DUMPING ET PRIVATISATIONS: RISQUE D'UNE RÉCESSION SOCIALE.

Gianfranco Brevetto*

L'actualité syndicale et institutionnelle européenne de ces derniers mois, révèle fortement une réflexion sur l'avenir des services publics, et au-delà, sur l'avenir des services publics à « l'européenne ». C'est-à-dire de quelle façon l'intervention publique - sur certains domaines plus ou moins économiques - peut garantir le développement et le bien-être, qui sont à

la base de la cohésion sociale dans nos pays.

La directive Bolkestein, les privatisations, le débat sur le contenu du traité constitutionnel européen, sont seulement une partie des défis que les syndicats ont dû affronter. Et c'est donc bien plus qu'une réflexion qui s'impose.

Les événements de ces dix dernières années démontrent que la privatisation des biens et des services publics n'a pas souvent abouti aux résultats escomptés. Nous avons dû, quelquefois, faire marche arrière. La qualité des services offerts par l'administration publique, même avec les limites imposées par la politique, n'a pas toujours été compatible avec la logique de profit. Paradoxalement, les recettes du libre marché ne

sont plus en accord avec les engagements du budget. La globalisation des marchés montre avec évidence que le risque pour les entreprises n'est pas si facilement prévisible et contrôlable. De toutes parts, le tissu économique, croissant, depuis quelques années, à l'abri des législations nationales, tend à se refermer sur lui-même, revendiquant plus de liberté mais aussi plus de protection.

Mais si le marché a des limites, disons le franchement, la gestion politique des biens publics a souvent tendu à un usage instrumentalisé de ceux-ci. De plus, ces dernières années, la séparation entre politique et gestion n'a pas toujours apporté les résultats attendus. Derrière la promesse, souvent non tenue, d'une

réduction des charges fiscales pour les citoyens, se cache une incitation à ne pas participer à la gestion des biens publics, à se désintéresser du futur de ces services qui devaient servir à garantir une croissance équilibrée et durable.

L'accroissement des inégalités, de la marginalisation, de la précarité est un signe de récession non seulement économique mais aussi sociale et d'une perte totale de participation et de démocratie.

Il faudra donc reconnaître qu'il n'existe pas de recette préconçue (surtout s'il s'agit de privatiser) et que chaque défi devra être mené sur le terrain. Avec la participation, d'abord, des salariés qui, comme dans le cas des services publics, risquent d'en payer le prix.

*Directeur de Tandem

FRANCE. Pas d'accord sur l'augmentation des salaires des fonctionnaires.

Pas d'accord sur les salaires des fonctionnaires avec le gouvernement. Le ministre de la Fonction Publique, Renaud Dutreil, a indiqué que le gouvernement appliquera, pour 2005, une augmentation unilatérale des salaires de 0.8% qui s'ajoutera à celle de 1% appliquée à partir de la fin 2004. Le ministre a défini cette mesure comme étant « juste pour les fonctionnaires et raisonnable pour le gouvernement ». Tous les syndicats ont exprimé leur opposition. Pour la Cfdt il s'agit « d'une rupture imprévue de la négociation »



Le Gouvernement suisse contre les pays pauvres

L'Internationale des Services Publics (ISP), en accord avec le Syndicat Suisse des services Publics (VPOD), a demandé fin mars au Gouvernement Suisse de cesser son activisme en faveur de la privatisation de l'eau. En effet, les représentants du Gouvernement Suisse, au

sein des organismes compétents de l'ONU, soutiennent avec force la privatisation de l'eau des pays en voie de développement.

La VPOD, le 12 Avril dernier, a engagé une importante protestation contre le gouvernement pour cette attitude grave, en nette contradiction avec les votes populaires, qui sont, eux, contre la privatisation des services publics, m.lme dans le territoire helvétique.

ITALIE. Salariés du public: un grand mouvement.

Une grève massive: voilà le terme juste pour commenter la grève des salariés du public qui a eu lieu le 18 Mars dernier. L'arrêt de 24 heures, encouragé par la Cgil, la

suite à la page 2

ESPAGNE. VALENCE: DEUXIÈME CONGRÈS DES SYNDICATS EUROPÉENS DES SERVICES PUBLICS

Juan Cruz*

Avec le slogan « Pour une Europe sociale plus forte et pour la qualité du travail public » a eu lieu à Valence, les 14 et 15 mars dernier, le deuxième congrès des syndicats européens des services publics organisé par la F.S .A.P. CC.OO. des Pais Valencia.

Les interventions des pays participants se sont concentrées principalement sur les privatisations et sur les administrations locales. En ce qui concerne les administrations locales, nous avons pu confronter les problèmes communs à nos quatre pays (non seulement sur les administrations locales): contenu des dépenses publiques, privatisations, processus de décentralisation administrative, difficulté de négociation collective. Les débats ont également permis d'aborder les négociations dans les entreprises du secteur de la gestion de l'eau.

La situation est différente d'un pays à l'autre. En Suisse, ce secteur est considéré comme un service public à part entière. Dans les autres pays, se côtoient entreprises publiques, d'économie mixte et surtout privées. Il est constaté qu'en règle générale, les multinationales tels que Vivendi, Adbar et Suez entre autres, occupent la plupart des marchés. Une action systématique du mouvement syndical est nécessaire dans ce domaine. Enfin, il a beaucoup été débattu d'un thème très présent dans l'actualité: La Directive Européenne relative aux services dans les marchés internes, appelée Directive Bolkestein.

A ce propos, Manuel Higuera et Enzo Bernardo, respectivement responsables de la politique internationale de la F.S.A.P et de la CGIL sont intervenus. Le débat s'est concentré sur les effets de la Directive Bolkestein dans les services publics, en particulier sur l'introduction des règles du marché des prestations de service et en particulier du soi-disant principe du « pays d'origine ». Celui-ci prévoit que les prestataires de services soient soumis aux législations de l'Etat membre d'origine de l'entreprise fournisseur, ce qui pose des problèmes pour le contrôle dans le pays qui accueille l'entreprise. La répercussion de cette proposition de Directive dans les Services Sociaux, dans le secteur de la Santé, dans les entreprises du secteur de l'eau etc, peut donner le coup de grace au modèle de bien-être que nous connaissons aujourd'hui en Europe.

*Secrétaire Générale de la FSAP CC.OO.-PV

Ce numéro de Tandem propose des résumés des interventions du congrès.

Espagne. Oui au Traité Constitutionnel.

Gloria Rodriguez.*

Le 20 février a eu lieu, en Espagne, le référendum sur le traité Constitutionnel avec une victoire du OUI (76,37%). Il s'agit d'un choix majoritaire de la société Espagnole, même si l'abstention est préoccupante.

L'abstention devient une constante dans tous les scrutins ayant traits à l'Europe. Le 17% de NON est composé d'un front hétérogène, même si une partie de celui-ci réclame une Europe plus sociale et participative. L'appui au traité Constitutionnel permettra de travailler ensemble pour les droits sociaux et pour l'emploi et de renforcer la cohésion territoriale européenne. Le texte du Traité permet d'intensifier la lutte pour la dimension sociale et de continuer à établir un système européen de relations sociales.

L'appui au Traité, de la part des autres Nations de L'UE, augmentera l'influence de l'Europe dans le monde entier du point de vue de la paix, de la démocratie et de la liberté.

*Secrétaire pour la communication de FSAPCCOO-PV

ITALIE. Oui au traité constitutionnel européen.

Le 6 Avril dernier, le Sénat a approuvé définitivement, avec 217 voix favorables et 16 contre, le ddl n.3269 ratifié et l'exécution du traité du 29 Octobre 2004, qui adopte une Constitution pour l'Europe.

La Chambre avait approuvé ce texte le 25 Janvier dernier (436 de OUI, 28 de NON).

(suite de la page 1)

Cisl et l'Uil a enregistré une adhésion supérieure à 80%, avec plus de deux cent mille salariés entre les administrations publiques, le secteur de la santé, le secteur public, semi-public et fiscal. Ceci a amené à une importante et vive manifestation à Rome, pour revendiquer le renouvellement du contrat de travail national, expiré depuis 15 mois, le respect des fonctionnaires et les droits des personnes qui bénéficient des services publics.

Dans notre région, la participation à la grève a été importante, à l'image de son enjeu. La participation a été supérieure à 70%, avec un pic supérieur à 80%.

Ce fut une journée de lutte extraordinaire avec comme slogan le mot « négociation », qui a su maintenir les droits des travailleurs, mettre en valeur le travail dans la fonction publique, garantir les droits des citoyens, l'équilibre entre le nord et le sud. Le gouvernement continue à proposer 4,3% d'augmentation salariale par rapport au 8% demandés par les syndicats.

C'est une proposition inadaptée et inacceptable. Elle ne permet pas le maintien du pouvoir d'achat des salaires, qui ne cesse d'être rongé par une inflation se maintenant toujours à un taux supérieur au taux prévu

Administrations locales suisses: dix ans de libéralisme

Le cas du Canton du Tessin Graziano Pestoni*

Beaucoup pensent qu'en Suisse il n'y a pas de problèmes, que tout le monde vit bien et tranquillement, que les salaires sont élevés, que les rentes de vieillesse sont bonnes, que le climat social est tranquille. Il s'agit d'une fausse image. La Suisse est un Pays comme tous les autres. On gagne beaucoup, mais le coût de la vie est énorme..

Un exemple: pour l'assurance maladie, pour couvrir les frais de médecin et d'une éventuelle hospitalisation, une famille de quatre personnes dépense environ 700 euros par mois (20% d'un salaire moyen), auquel il faut ajouter une participation aux frais.

La dernière grande et positive réforme des conditions de travail dans la fonction publique date d'il y a 15 ans. A cette époque les négociations ont abouti à davantage de sécurité et de droits, à de meilleures conditions de négociations, à plus de respect et à de substantielles augmentations de salaire.

Toute de suite après, toutefois, dès le début des années quatre-vingt-dix, l'autorité cantonale (exécutif et législatif) a changé de politique. Vis-à-vis du personnel elle a appliqué la "non politique". Le personnel, depuis lors, est considéré seulement comme une

position comptable de coût, vis-à-vis des usagers le désintéret a remplacé la recherche de l'efficience... le dialogue avec les forces syndicales a été remplacé par une forte confrontation, avec manifestations et référendum populaires et, depuis lors, nous avons assisté à la péjoration des conditions de travail et à la détérioration de la qualité du service public.

Les premières décisions négatives concernant le personnel et la fonction publique datent de 1991, après la chute du mur de Berlin et au moment de l'apparition de la mode du "new-public management" ... Les attaques débutèrent au moment où la dette publique était au minimum historique et le Canton du Tessin n'était donc pas confronté à des problèmes financiers. Par contre, le chômage a fortement augmenté, suite à la nouvelle politique du gouvernement et du patronat suisse. Très rapidement, le nombre de chômeurs est passé de 2000 à 10 000 au Tessin et de 20 000 à presque 200 000 en Suisse.

L'attaque aux services publics n'était donc pas dû à des raisons financières ou à des problèmes de fonctionnement du service public, mais à des raisons idéologiques:

à travers la diminution du secteur public la droite voulait

réunir les conditions pour réduire les impôts

avec l'attaque aux travailleurs de la fonction publique elle voulait donner un exemple pour frapper successivement les travailleurs du secteur privé

avec la privatisation des services publics elle voulait s'offrir de nouvelles possibilités pour réaliser des bénéfices.

Les décisions ont été prises progressivement, et l'organisation d'une résistance à cette politique a été difficile. C'est ce que nous avons appelé la "tactique du salami".

En même temps, l'Autorité cantonale a pratiqué la politique des caisses vides, une politique antisociale, des cadeaux fiscaux en faveur de ceux qui n'ont aucun besoin... Une famille avec deux

enfants, au revenu modeste (francs 50 000/année), a économisé, avec cette politique, 400 francs d'impôts par année; la même famille, mais avec un revenu très élevé (francs 250 000), a économisé 7 000 francs ...

Les déficits provoqués avec cette politique ont, d'autre part, favorisé l'adoption d'une série de décisions qui pénalisent les citoyens.

Le dernier chapitre de cette triste histoire concerne les privatisations des services publics. Il faut rappeler que les services publics, avant ces décisions, étaient efficaces et efficaces. C'est les cas des télécommunications, au début des années '90.

*Secrétaire Générale SSP VPOD Tessin



France. La tentation du non au traité constitutionnel: la nostalgie d'une illusion?

Didier Lahais *

Il était convenu que chacun d'entre nous écrirait un article à propos de la directive Bolkestein. La situation que nous connaissons en France, à quelques semaines du référendum sur le traité constitutionnel européen, m'incline à infléchir quelque peu la consigne. C'est en effet au moment où les débats autour de cette directive sont apparus que les sondages, jusqu'alors favorables au "oui" ont commencé à pencher vers le "non", puis à devenir majoritairement négatifs. Deux autres faits peuvent apporter un éclairage conjoncturel au même moment: la publication des bénéfices des entreprises du CAC 40 et le scandale autour d'un appartement de 600 m2 loué par l'Etat au profit du ministre de l'économie. Ces trois éléments, aussi sources d'inquiétude ou d'indignation légitimes soient-ils, ne peuvent suffire à justifier la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Les "non" ont en France deux fortes tendances. Celle, traditionnelle, des souverainistes, que l'on trouve à droite comme à gauche. Ceux-ci ne veulent pas d'intégration européenne. Leur vote sera cohérent. Ils constituent la majorité du "non" de droite. La situation à gauche est plus complexe. A celui des souverainistes s'ajoute le "non" de ceux qui européens que l'on peut penser sincères- considèrent que le traité est trop libéral et pas assez social. Eux disent vouloir davantage d'intégration, dans une

Europe "différente", moins libérale et plus sociale. On les trouve à la gauche du parti socialiste, chez une partie des verts, dans deux grandes confédérations syndicales, la CGT et FO. L'extrême gauche navigant entre un discours similaire et une ambiguïté récurrente sur son positionnement général quant à la construction Européenne. Ceux-là entraînent avec eux cette partie importante de l'électorat de gauche "travaillé" par la radicalité et ceux qui parfois bien légitimement au vu de leur situation- craignent pour leur avenir et celui de leurs enfants.

Il convient d'ajouter à ces différents "non", celui du "non" au gouvernement Raffarin et au président Jacques Chirac. On peut penser sans trop craindre l'erreur le trouver aussi bien à gauche qu'à droite.

La tâche n'est donc pas aisée pour les tenants du "oui" que nous sommes, devant ce faisceau de "non", pas toujours étanches entre eux.

Cette partie de la gauche tentée par la radicalité porte une grande responsabilité. C'est-elle qui, en dispersant ses voix en 2002, a privé la gauche de sa présence au second tour des élections présidentielles au profit de l'extrême droite, privant ainsi le reste des électeurs d'un choix véritable. Le 29 mai, elle peut priver les syndicats européens de l'outil qu'ils auront mis trente ans à construire et à imposer, et qui leur permettra de produire du progrès social: Une charte des droits fondamentaux, qui contraint chaque pays membre à s'y référer sur l'ensemble de ses politiques.

A quoi rêve-t-elle, cette partie de la gauche française?

Je suis de gauche. Mon indignation et ma révolte devant l'injustice sont les mêmes que la sienne. Mais, dans ma pratique syndicale, je m'efforce d'être lucide et concret. Je sais que l'économie de marché est l'expression économique de la nature humaine, et que le réformisme consiste à assumer la nature humaine dans toutes ses dimensions. Des

meilleures aux pires. Et de tirer parti des meilleures pour amender, canaliser, les pires. Je sais aussi que les systèmes économiques et politiques qui ne tiennent pas compte de la nature humaine ne peuvent tenir que par la force. Ils sont par essence liberticides.

Est-ce donc à cela qu'elle rêve? A l'illusion toujours recommencée d'un monde arrêté, d'une mécanique parfaite qui dédouanerait l'individu de ses responsabilités citoyennes, et d'un traité constitutionnel qui le consacrerait. On va me dire que j'exagère, qu'elle compte seulement que la victoire d'un "non" Français provoquera une crise "salutaire" et que le traité constitutionnel sera renégocié dans un sens plus social. J'ai la faiblesse de penser que sous cet affichage -qui se refuse à prendre en compte le contexte Européen actuel et exprime, pour le moins, une certaine arrogance- le vieux rêve, la vieille nostalgie, d'un système "globalisant", perdure.

A l'occasion d'un meeting de soutien au traité constitutionnel, Jorge SEMPRUN s'écriait: "Un texte qui donnerait tout cru dans le bec une Europe sociale! Mais qui va se battre, camarades! Et les luttes...? Le traité donne le cadre pour les luttes et pour se battre."

Etre syndicaliste, être de gauche, être réformiste, et n'être pas nostalgique d'un système qui nie l'être humain, c'est considérer l'économie de marché comme un terrain à labourer, amender, à contraindre, perpétuellement et que la tâche ne s'arrêtera jamais. Des générations de militants se sont battus pour construire l'outil qui va permettre aux organisations syndicales réunies au sein de la CES qui représente 60 millions de salariés- d'y travailler de manière plus efficace. Nous allons, en France, devoir nous battre contre ceux qui, par nostalgie d'une illusion, prennent le risque de les en priver.

*Secrétaire adjoint CFDT Intercro Ille et Vilaine

“Bolkestein? Non merci!”

Massimo Rasile*

La directive Bolkestein supprime certains principes fondamentaux du modèle social européen. En introduisant valeurs différentes au Traité constitutionnel de l'union Européenne, elle définit de nouveaux moyens qui répondent à une conception des ambiguës d'économie de marché, de telle façon que l'agrandissement de l'Union Européenne devienne l'occasion d'aggraver les conditions de vie et de travail. La Directive Bolkestein affirme uniquement des logiques économiques et financières, tendant à diminuer les services d'intérêt général et donc leur qualité, renonçant ainsi à une politique de développement et d'investissement.

La compétition générale devient le point déterminant. C'est un retour au passé, à une diminution des droits, des espaces de gestion démocratique ainsi qu'une nouvelle concentration d'intérêts économiques. Tout est ainsi concentré vers un but financier : tirer des profits sur un marché global de compétitivité, enlevant ainsi au service public son vrai rôle social.

Aujourd'hui la norme européenne ne définit pas la notion de « services publics », de « services d'intérêt général » ou de « service d'intérêt économique général ». Pour cette raison la discussion de ces derniers mois devient plus importante et plus complexe. D'où l'importance d'une force syndicale afin de créer un mouvement de salariés qui contribue à réaffirmer le concept de «public».

Celle-ci doit préconiser des gestions publiques exclusives (égalité d'accès) et d'excellence des prestations. La directive Bolkestein est le fruit d'une sous-estimation de l'importance de ce concept et aussi d'une absence de négociation.

Pour nous, face à ce défi, le rôle des syndicats de services publics est central. Il ne faut pas mêler les comptabilités budgétaires et la gestion des services publics avec les buts sociaux de ces services.

La Directive Bolkestein définit comme service « chaque activité économique qui fournit des prestations ayant une contrepartie économique » et donc comprend une activité économique qui consiste dans l'offre de biens et de services dans un marché donné.

Unité Syndicale mondiale: La CISL et la WCL proposent de créer un syndicat mondial pour l'année 2006.

Manuel Higuera*

En décembre dernier, durant le congrès de la ICFTU (Confédération internationale des syndicats libres -CISL-) un programme d'action - présenté par son secrétaire général - a été approuvé. Il comprend la proposition - en accord avec la WCL (confédération mondiale

du travail) - de former un unique syndicat au niveau mondial. Sa constitution est prévue pour l'année 2006.

C'est une bonne nouvelle pour le mouvement syndical mondial. La globalisation actuelle et la nécessité d'intervenir sur le plan social à un niveau international rendent inévitable un effort syndical collectif majeur. En outre, il faut également dépasser les divisions anciennes du mouvement syndical, qui n'ont actuellement plus lieu d'exister. Evidemment, nous devons

L'extension du principe de commercialisation des services commun d'intérêt général est tellement vaste et indéfini qu'il risque en peu de temps de révolutionner l'organisation actuelle des services publics, élément essentiel du Welfare State Européen.

Une personne qui offrira son service, suite à l'introduction du « principe du pays d'origine » sera soumis aux lois du pays où réside son siège, et non plus aux lois du pays dans lequel il fournit le service.

Le principe du pays d'origine est l'encadrement juridique et exprime la nécessité d'adaptation au marché intérieur européen d'un système économique déjà établi dans le monde : la délocalisation des entreprises vers des pays où le droit du travail est moins avancé. Cette directive amènera, en effet, à la perte du contrôle de la part de l'Etat.

Les services d'intérêt général ne sont pas exclus de l'application des principes du pays d'origine. Et si ceux-ci connaissent des organisations différentes dans les pays de la communauté européenne, le risque est celui d'une mise en cause de la gestion publique et de la qualité des services.

Les lois nationales en matière de droit du travail ne sont pas supprimées par la Directive Bolkestein mais elle met en cause la sauvegarde des droits acquis dans chaque pays.

Les travailleurs seront soumis à l'entreprise qui aura toute liberté d'action. Dans ce contexte le dumping social n'est plus un risque mais une certitude; les normes de protection et de sécurité sociale se réduisent au minimum.

La directive doit être retirée. Modifications et corrections ne sont pas suffisantes.

Les positions contraires à la directive, exprimées par la France et le Luxembourg sont importantes ;

Mais le moment décisif sera la discussion au Parlement Européen. Dans les semaines à venir, nous devons développer un maximum d'information, de débats et mobiliser les travailleurs.

Après la manifestation de Bruxelles, le 19 Mars dernier, nous encourageons, en Toscane, diverses initiatives, impliquant aussi le secteur privé et cherchant à stimuler des initiatives auprès du Parlement Européen.

*Secrétaire générale FP CGIL Massa-Carrara

ESPAGNE. Le travail «décent» dans la région des pays de Valence

Adelaida Conde Vega*

La récente démocratie et la décentralisation successive des pouvoirs ont incontestablement produit une croissance et une diversification des ressources dans le secteur des services sociaux. Malgré cela, ce secteur n'est toujours pas financé et présente les caractéristiques suivantes: précarité des conditions de travail, forte présence de travail temporaire, de temps partiel et de turn-over, importante présence féminine et absence de développement.

Ces caractéristiques sont communes à pratiquement toutes les régions espagnoles, qu'ils soient dotés ou non d'une loi indépendante qui régle le système.

La région de Valence régle le système des services sociaux avec la loi 5/1997, qui garantit l'équilibre d'un système public et reconnaît les services sociaux comme un droit pour toutes et tous. La création de ressources ayant été insuffisante, le panorama qui se présente à nous est : liste d'attente pour les personnes âgées pour accéder aux maisons de retraite, comme pour les personnes handicapées et les mineurs. En ce qui concerne les résidences pour les personnes du troisième âge, les grandes entreprises investissent au dépend des coopératives.

Aujourd'hui, c'est le tour des coopératives et demain ? La question qui se pose est: l'emploi généré est-il « décent », c'est à dire basé sur les droits du travail, la protection sociale et le dialogue social, selon la définition de l'OIT.

Je crois que la réponse est dans cet article.

*Secrétaire pour la politique Sociale de la FSAP CCOO-PV

SUISSE. Le salut du Président SSP-VPOD du Canton TICINO

Ermete Gauro

La défense du service public est un devoir commun aux syndicats réunis à Valence lors de leur seconde rencontre internationale. De ce point de vue, la situation dans les quatre pays est, malgré des différences, quasi semblable. Même la Suisse, à l'extérieur de l'union Européenne et avec une structure fédéraliste, connaît une grave attaque de ses services publics, une tentative de démantèlement des fonctions de l'état, confirmée par la récente décision du gouvernement fédéral de supprimer 800 postes.

L'échange d'expériences, la prise en charge commune des problèmes sont importants pour pouvoir conduire ensemble une bataille afin de défendre les services publics.

France.

Améliorer les conditions de travail dans les maisons de retraite communales: un objectif de la CFDT en Ille et Vilaine.

L'augmentation de l'espérance de vie est une bonne nouvelle. La prise en compte de ses conséquences dans les politiques publiques n'est pas encore, en France, au rendez-vous.

Les communes du département d'Ille et Vilaine gèrent 59 structures d'accueil pour personnes âgées. L'âge d'entrée dans celles-ci est de plus en plus élevée. Le niveau de dépendance physique et psychique de leurs résidents est donc lui aussi de plus en plus élevé. Face à cette réalité, les moyens humains manquent pour offrir des conditions de vie décentes aux personnes âgées.

Le syndicat INTERCO Ille et Vilaine a donc décidé de prendre à bras le corps ce problème, comme le font déjà les autres INTERCO de Bretagne. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail par une augmentation des effectifs là où les besoins sont les plus forts, d'améliorer les conditions statutaires des personnels et leurs rémunérations. L'enjeu est de taille: la qualité de l'emploi et la qualité du service public. A suivre donc...

(suite à la page 4)



FRANCE. Ville de Rennes. Des horaires plus "normaux" pour les agents d'entretien de bureaux des services municipaux.

Les salariés qu'on ne voit pas n'existent pas. Ainsi ceux qui avaient en charge le nettoyage des bureaux à la Ville de Rennes. Tôt le matin, tard le soir, avec des renforts en cantine scolaire le midi pour compléter le temps de travail. Trois périodes de travail sur une même journée, sans arriver toujours à un travail à temps complet et donc un salaire complet. Point n'est besoin de préciser que ces emplois sont occupés uniquement par des femmes.

Depuis plusieurs années, la CFDT revendiquait que les horaires de ces agents soient regroupés et leur temps de travail augmenté. Les élus et l'administration regardaient alors la CFDT comme une organisation de doux rêveurs... Puis l'idée a fait son chemin...

Aujourd'hui ces agents travaillent tous à temps plein (et peuvent choisir de travailler à temps partiel), sur des horaires normaux: 7h30/15h30 ou 10h45/18h45. Ils existent enfin dans les services et cela se passe bien avec les autres salariés. Quant aux élus de la Ville, ils aiment à présenter cette avancée sociale dans les médias, en France et à l'étranger, car elle a été acquise dans le cadre d'un projet européen "Equal", sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Deux ombres au tableau cependant: trente huit femmes encadrées par neuf hommes et une seule femme... On aime à se garder des marges de progrès...! Et la CFDT, qui voit l'aboutissement d'une de ses propositions, n'est jamais citée. Dommage pour la pédagogie de la citoyenneté...

TANDEM
MENSUEL SYNDICAL EUROPEEN.
Aut.N.371 du 6/09/2004 au Tribunal
de Massa (MS)- Italie

Directeur responsable:

Gianfranco Brevetto
Rédaction: Gloria Rodriguez Bailo,
Didier Lahais, Graziano Pestoni
Collaborateurs: Enzo Bernardo,
Elena Beisso, Adelaida Conde Vega,
Juan Cruz, Soledad Fernandez,
Enrico Fraschini, Ermete Gauro, Carlo
Gnetti, Manuel Higuera, Crescenzo
Massimo Rasile.

e-mail: eurotandem@virgilio.it
Rédaction Espagnole: FSAP CCOO
Pza Napoles y Sicilia, 5 46003
Valencia E

Rédaction Française: CFDT
INTERCO Rue de la Barbotière CS
31216 35012 Rennes F.

Rédaction Suisse: SSP VPOD 6500
Bellinzona, Piazza Collegiata CH.

Rédaction Italienne: FP CGIL Via XX
settembre 46/bis-Carrara (MS)-I

Typographie pour L'Italie:
Typographie Ceccotti de Brunello
Ceccotti, Via Aurelia Sud 4,
Massa (MS) I.

ITALIE. Les étapes de la négociation dans les administrations locales.

Elena Beisso*

Le stade auquel est arrivée aujourd'hui la négociation collective dans l'administration publique italienne - en particulier dans les collectivités locales - a été le fruit d'un long parcours qui a commencé dans les années 80 et fut marqué par de profondes innovations grâce à la CGIL

Trois étapes fondamentales ont été identifiées qui ont défini les règles, les modalités, la nature du contrat de travail et ont permis le développement de la négociation de branche et de la négociation avec les élus locaux.

1983-1990: Négociation «faible». Elle se déroulait dans un cadre de complète centralisation qui ne permettait pas au système institutionnel délocalisé (les 8000 municipalités, les 20 Régions et les quelques 600 agences sanitaires) de pouvoir organiser son propre travail de manière autonome.

1990-1997: Crise du modèle de négociation existant. Pendant cette période, les syndicats

dénoncent l'archaïsme de ce système de négociation. Ils revendiquent de ne pas négocier seulement les augmentations salariales mais aussi les statuts et soutiennent un système contractuel basé sur deux niveaux de négociation: celui de la branche nationale et celui de la collectivité locale dans le cadre des règles établies

Depuis 1997: les grandes réformes dans les procédures de négociation se consolident. Le rapport des collectivités à la société fait partie de la négociation, ainsi que la qualité des services publics offerts et, en conséquence, tout ce qui concerne l'organisation des services.

C'est un choix, fort et motivé, de négociation au niveau de la collectivité, ainsi que l'exigence de définir des critères sûrs pour mesurer la représentation syndicale en vue de la négociation et de l'octroi des droits syndicaux. Ce travail a amené à un modèle original. Organisé par une loi, il vérifie la représentativité à travers le vote de tous les salariés, un cas unique dans le monde du travail en Italie.

Un double mécanisme: la vérification du nombre des adhérents à un syndicat et la vérification des résultats électoraux obtenus par le

syndicat aux élections pour les Rappresentanze sindacali unitarie. Ce scrutin a lieu tous les trois ans.

Durant trois tours électoraux consécutifs, il a été démontré une grande preuve de démocratie. 3.000.000 fonctionnaires ont élu des délégués (RSU) inscrits sur des listes syndicales. A travers ce scrutin, les fonctionnaires ont pu manifester leur attachement aux syndicats, mais aussi à un système contractuel qui fournit d'amples pouvoirs à un niveau délocalisé et donne des réponses et des garanties. (ponctuellement la CGIL s'est avéré être le syndicat le plus représentatif. C'est elle qui a recueilli le nombre de voix le plus important !).

Tout cela est fondamental dans cette phase qui est caractérisée par la tentative du gouvernement Berlusconi d'un retour au passé pour tous les acteurs publics et de la privatisation des services fondamentaux tel que l'école et la santé. Les luttes pour le changement, que les syndicats ont mené, pour une administration publique qui offre aux citoyens des services de qualité, sont aujourd'hui un «patrimoine» à utiliser pour chasser le risque d'un retour au passé et la privatisation des Administrations publiques.

*RSU de Massa Carrara

Italie. Massa-Carrara. La négociation décentralisée des administrations locales de la région.

Andrea Carlesi*

La négociation décentralisée dans la plupart des administrations locales de notre région vit différentes phases du fait de la particularité des diverses réalités sur le terrain.

Nous pouvons toutefois reconnaître certains points communs qui peuvent être synthétisés de cette façon :

- Chaque administration (non seulement la nôtre), montre une intolérance croissante envers les réformes établies depuis ces dix dernières années, qui visaient à diversifier les caractéristiques des administrations élues, et de gestion.
- Les administrations de centre gauche ont également recours de manière excessive et incontrôlée au contrat de travail individuel et précaire.
- De plus, les administrations ont fait appel à des consultants extérieurs qui ont aggravé les bilans de celles-ci.
- Toutes les administrations à des degrés divers commencent à ressentir des réductions importantes de leurs budgets, conséquences des dernières lois budgétaires.

Les accords jusqu'ici conclus, avec la volonté des

administrations d'augmenter les effectifs des cadres ont été obtenus grâce à la détermination de la CGIL et à la disponibilité des travailleurs à se mobiliser pour :

- Imposer l'attribution de ressources ultérieures pour les salaires,
- Obtenir la transformation à temps plein des contrats à temps partiels selon les dispositions législatives en vigueur.
- Valoriser les professions à travers les déroulements de carrière.

Il existe aussi un accord de principe, que les différentes parties se sont engagées à rendre opérationnel dans les semaines à venir, pour stabiliser le travail précaire jusqu'à sa suppression, reconnaître à ces salariés les droits élémentaires de tous les Contrats Collectifs (vacances, congé parental, assurance, accès à la formation, droits syndicaux, etc).

*Secrétaire CGIL FP Massa-Carrara

(suite de la page 3)

En ce qui concerne les CC.OO. (Comisiones Obreras), la question est plus simple : la Confédération mondiale ne sera pas complète tant que son statut ne prévoira pas la constitution d'organisations de secteurs d'activité, représentatifs des salariés. Tous les syndicats de la Méditerranée partagent cette opinion et demandent que la question soit discutée par les organisations dirigeantes de la ISP

(Internationale des services Publics) et de la FSESP (Fédération syndicale européenne des services publics). En 2007, le congrès de l'ISP sera l'opportunité d'arriver à son unité interne à travers un débat politique en faveur d'un service de qualité, proposé par des administrations publiques, satisfaisant ainsi les citoyens.

En Europe, la question doit être discutée au sein de la FSESP, qui se présente

comme un interlocuteur (réunions).

face aux institutions

européennes. Pour les

syndicats de la

Méditerranée, l'unité

mondiale constituera

une ligne de travail

prioritaire pour les

mois à venir

(comme déjà décidé

dans les

précédentes



*Responsable international
FSAP CCOO